

Réponse à une question de la commission concernant l'implication de la Ville de Westmount au Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

De : Poirier, Joanne
Date : 2008-05-16 09:48

Bonjour,

A la demande de Mme Bouchard et en réponse à la question de l'Office de consultation publique de Montréal quant à l'implication de Westmount dans le programme de mise en œuvre du Plan pour les actions se situant sur son territoire, il me fait plaisir de vous informer de la position de la ville de Westmount. Lors de la séance du conseil municipal qui a eu lieu le 28 avril dernier, une résolution du conseil a été adoptée à l'effet que la ville de Westmount est favorable aux orientations générales du plan de protection et de mise en valeur.

Il convient de rappeler que la ville de Westmount a toujours appliqué des règles de protection très strictes à l'intérieur du Parc Summit, une forêt urbaine et un sanctuaire d'oiseaux, et qu'elle s'engage à ce que cette approche soit maintenue. Entre autres, le conseil de ville entend aménager et naturaliser les espaces acquis en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges.

La réglementation en vigueur sur le territoire comporte des dispositions générales très strictes qui guident les interventions sur le milieu bâti et naturel. Par le biais de cet encadrement serré du milieu bâti, nous sommes d'avis que nous contribuons de façon significative aux orientations énoncées dans le Plan.

De plus, la ville de Westmount a participé activement aux travaux de la Table de concertation et a aussi désigné un représentant afin de participer aux rencontres du comité permanent d'harmonisation de la gestion de l'AHNMR.

Soyez assurée de l'intention du conseil municipal de veiller à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de protéger la partie de l'arrondissement historique et naturel se situant sur son territoire. Si vous désirez des clarifications additionnelles, n'hésitez pas à me contacter. Veuillez agréer, madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Joanne Poirier, arch. OAO
Directeur
Service de l'aménagement urbain
Ville de Westmount
tél (514) 989-5278
télé (514) 989-5270

Complément de réponse

De : Poirier, Joanne
Date : 2008-05-21 10 :33

Bonjour,

Auriez-vous l'obligeance d'informer les membres de l'OCPM que ce sera lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 26 mai prochain que la résolution à l'effet que la Ville de Westmount est favorable aux orientations générales du plan de protection et de mise en valeur sera officiellement adoptée. Le comité plénier s'est prononcée favorablement lors de la réunion du 28 avril dernier mais l'adoption de la résolution a été différée jusqu'au 26 mai. J'aimerais

aussi ajouter que la Ville de Westmount souhaite toujours obtenir du Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine le transfert de la gestion de l'Arrondissement Historique et Naturel du Mont Royal. Nous sommes d'avis que la gestion du territoire établi à l'intérieur des limites de Westmount devrait être transférée directement à la municipalité plutôt que d'être transférée à l'Agglomération et ensuite à la Ville de Westmount. Si vous désirez discuter de ce qui précède, n'hésitez pas à me contacter.

Joanne Poirier, arch. OAO

Directeur

Service de l'aménagement urbain

Ville de Westmount

tél (514) 989-5278

télé (514) 989-5270